

Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé de la Ville de Grenoble



Programmation événementielle 2024 / 2025

En savoir plus :

[La démarche](#)

[La charte](#)

Vous êtes un acteur de l'habitat, de la construction et du cadre de vie ?

Pour accompagner le déploiement et l'appropriation de la Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé par l'ensemble des professionnel·les du cadre de vie, la Ville de Grenoble et ses partenaires proposent 4 événements en 2024 et 2025. Sous différents formats (table rondes, témoignages, visites...), ces événements ont pour objectifs de :

- Partager le contenu de la charte
- Créer une culture commune
- Expliciter les thématiques par l'exemple
- Permettre d'identifier des leviers d'actions
- Créer une dynamique collective fédératrice

Thématiques et dates :

Mardi 15 octobre 2024 (10h-12h) : « La qualité du logement aujourd'hui » (confort, évolutivité, espace, volumétrie, espace extérieur, organisation) avec **Catherine Sabbah**, Déléguée générale, IDHEAL – comme grand témoin et en présence de **Margot Bélair**, adjointe à l'Urbanisme, Ville de Grenoble – En partenariat avec la Maison de l'Architecture de l'Isère

Décembre 2024 : « Matériaux bio et géo sourcés : le bon matériau au bon endroit »

Février 2025 : « Les communs : financement et gestion des parties communes »

Mai 2025 : « Confort d'été low tech, le bon dispositif pour le bon usage »

La charte

La santé des habitant·es dépend de nombreux paramètres, parmi lesquels l'environnement et les modes de vie occupent une place essentielle. Au travers de la démarche portée par la Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé, la Ville de Grenoble souhaite agir directement sur le cadre de vie quotidien.

Trois principes fondamentaux guident l'action de la Ville de Grenoble en matière d'urbanisme : l'habitabilité, l'hospitalité, l'inspiration.

L'articulation de ces trois principes constitue la base d'un urbanisme favorable à la santé de toutes et tous.

Si le lien entre santé et urbanisme est ancien, la façon dont la ville a été fabriquée au XXe siècle est allée à rebours de cette tendance. Il est temps de renverser le cours des choses, dans les grandes opérations d'aménagement, mais aussi dans chacun des projets de rénovation ou de construction neuve. Ces trois principes sont déclinés dans la charte, à l'échelle du quartier, de la résidence et du logement.

La Charte a vocation à être un outil de dialogue et une boussole pour orienter les projets de réhabilitation et de construction, portés par des professionnel·les de la construction (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, etc.) ou par les Grenoblois et Grenobloises.

